

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 août 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 7

Date de la convocation
04/08/2022

Numéro de délibération : 57-2022

Le 09 août deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. GARCIN Bernard - M. MICHEL Jean-François - M. MARSAGUET Wladek - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Choix des entreprises pour la restructuration de 24 logements dans le village VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de 24 logements dans le village VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes.

Il indique :

- qu'une procédure de consultation de marché à procédure adaptée pour le choix des entreprises a été engagée le 11/07/2022 en vue de la réalisation de cette opération,
- que la commune a reçu en retour vingt-cinq offres,
- que la commission des marchés s'est réunie le 01/08/2022 pour analyser ces offres : il ressort donc pour chaque lot, les offres les mieux disantes suivantes :

| LOTS | ENTREPRISE | TOTAL OFFRE |
|--|--------------------------|--------------|
| LOT N°01 - DEPOSE DE MATERIAUX AMIANTES ET PLOMBES | DEL'T'AMIANTE | 67 520,00 € |
| LOT N°02 - DEMOLITIONS - MAÇONNERIE - V.R.D. | FESTA | 67 982,38 € |
| LOT N°03 - CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGES | DAVIN CHARPENTE | 168 867,00 € |
| LOT N°04 - MENUISERIE EXTERIEURE BOIS | MENUISERIE DE LA TOUR | 299 466,00 € |
| LOT N°05 - MENUISERIE INTERIEURE - MOBILIER - AGENCEMENT | MENUISERIE DE LA TOUR | 459 525,60 € |
| LOT N°06 - CLOISONS - FAUX PLAFONDS | GRUPEMENT BARBIERI IR | 43 064,76 € |

| | | |
|---|--------------------------|-----------------------|
| LOT N°07 - REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS | CAVEGLIA MARCHETTO | 83 241,12 € |
| LOT N°08 - PEINTURE | SPINELLI | 40 536,38 € |
| LOT N°09 - ISOLATION EXTÉRIEURE - ENDUITS - PAREMENTS PIERRE COLLEE | ARNAUD PEINTURE | 55 861,59 € |
| LOT N°10 - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE | LA GAPENÇAISE DE AUFFAGE | 209 803,71 € |
| LOT N°11 - ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES | INEO | 282 919,94 € |
| TOTAL HT | | 1 778 788,48 € |

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'attribuer aux entreprises précitées, les marchés de travaux de restructuration de 24 logements dans le VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'ouverture des plis en date du 1^{er} août 2022 ;

Vu les négociations financières engagées conformément au règlement de consultation ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe VVF 2022 ;

Après avoir délibéré :

- **Décide à l'unanimité** de conclure les marchés précédemment détaillés avec les entreprises proposées par la commission des marchés **pour les lots 1 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11** et nommées dans le tableau ci-dessus pour la réalisation des travaux de restructuration de 24 logements dans le VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes.
- **Décide à la majorité (4 pour / 3 abstentions : Margaux VINCENT, Sophie BOUNOUS (pouvoir à Mme VINCENT) et Gilles BEAUDUIN)** de conclure le marché précédemment détaillé avec l'entreprise proposée par la commission des marchés **pour le lot 2** – et nommée dans le tableau ci-dessus pour la réalisation des travaux de restructuration de 24 logements dans le VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes
- **Autorise à l'unanimité** le Maire à signer les marchés de travaux correspondants pour la restructuration de 24 logements dans le VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes pour un montant total de **1 778 788.48 € HT**
- **Autorise à l'unanimité** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à cette opération.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture.
et publication ou notification

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 août 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 7

Date de la convocation
04/08/2022

Numéro de délibération : 58-2022

Le neuf août deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. GARCIN Bernard - M. MICHEL Jean-François - M. MARSAGUET Wladek - Mme SALSANO épouse ARMELIN Martine- Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles - M. POURROY Pierre

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : VVF Demande de subvention dans le cadre du programme ACTEE2 PRO INNO52 – Études techniques, GTC, études d'accessibilité - Commune de St Léger les Mélèzes

Vu le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal d'accueil et du bâtiment communal de 24 logements, composant le VVF Villages de St-Léger-les-Mélèzes.

Vu l'engagement de la commune par délibération n°38-2021 du 24/06/2021 dans le programme ACTEE SEQUOIA soutenu par le département des Hautes-Alpes via la FNCCR.

Vu l'accord de la FNCCR pour que l'aide de 12 000 € pour la maîtrise d'œuvre sur les études énergétique soit dirigé sur le bâtiment accueil du VVF


Monsieur le Maire indique que le coût des études est estimé à 34 511.77 € HT dont 10 522.77 € HT relatifs à la partie énergétique du bâtiment central et propose de solliciter le département via la FNCCR pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- sollicite l'attribution d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre du programme ACTEE2 PRO INNO52 – Études techniques, GTC, études d'accessibilité - Commune de St Léger les Mélèzes

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

